

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3200

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1811 (2ème Rect) de M. Ferrand

ARTICLE 9

Substituer à l'alinéa 1 les deux alinéas suivants :

« I. – Supprimer les alinéas 12 à 16.

« II. – En conséquence, après l'alinéa 20, insérer les treize alinéas suivants : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle : l'amendement 1811 supprime les alinéas 17 à 20, relatifs aux sanctions administratives encourus par les organisateurs des épreuves du permis de conduire. Le sous-amendement préserve ces dispositions qui sont nécessaires.